

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M23-0025975

Maladie Dentaire Optique **183543** Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01407 Société : RAM MR CE
 Actif Pensionné(e) Autre : Autre
 Nom & Prénom : EL KETTANI Sidi HAMID
 Date de naissance : 19 04 50
 Adresse : 98 RUE MIMOSA APPT 23 NAY ARRABA
 Tél. : 061220765 Total des frais engagés : 621,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/10/2023
 Nom et prénom du malade : EL Hnaïche Naïma Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Cataracte
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : TANGER Le : 27 NOV 2023
 Signature de l'adhérent(e) : Naïma

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur Date Montant de la Facture

PHARMACIE ALGERIENNE
Av. Prince Héritier 165
(Angle Omar Ben Khattab)
Tél : 05 39 94 66 19 - Tanger

24/10/23 22,100

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Date Désignation des Coefficients Mont. des H

DR. EL HALIMI
Cabinet Médical - Centre Médical
Place Mohammed VI - Tanger
Tél : 05 39 94 29 29

20.10.23 Frais Oculaires # 200 DH

20.10.23 Tgh. y k30 # 200 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien Date des Soins Nombre Montant détaillé des Honoraires

AM PC IM IV

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient															
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>														
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>														
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>														
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>														
	O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>													
		<table border="1"> <tr><td colspan="2">H</td></tr> <tr><td>25533412</td><td>21433552</td></tr> <tr><td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr><td>D</td><td>G</td></tr> <tr><td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr><td>35533411</td><td>11433553</td></tr> <tr><td colspan="2">B</td></tr> </table>		H		25533412	21433552	00000000	00000000	D	G	00000000	00000000	35533411	11433553	B		
	H																	
	25533412	21433552																
	00000000	00000000																
	D	G																
00000000	00000000																	
35533411	11433553																	
B																		
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS <input type="text"/>														
					DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>													

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. EL HALIMI Rédouane

Ophthalmologiste - Chirurgien

Diplômé de la Faculté de médecine de Rabat

Ex. Ophthalmologiste au CHU

Ibn Sina .Souissi - Rabat

Membre de la Société Française d'Ophthalmologie



الدكتور رضوان الحليمي

إختصاصي في طب وجراحة العيون

خريج كلية الطب بالرباط

إختصاصي سابق بمستشفى ابن سينا

السويسي الرباط

عضو الجمعية الفرنسية لطب العيون

Tanger, le 19 octobre 2023

طنجة، في:

Mme EL HRAICHI NAIMA

IOL MASTER

STE CIVILE OCULAR
Rés Ennasr N°9
Tél: 05 39 40 53 33
ICE: 00164796330052
RF: 4906243

Dr. El Halimi Redouane
Ophthalmologiste
INP 16 70 360



ساحة مولاي عبد العزيز، عمارة النصر، بجوار مسجد بدر

الطابق 3 شقة 10 (فوق مخبزة فرومبواز) - طنجة

Place Mly Abdelaziz, Imm. Al Nasr, à-côté mosqué Badr
Etage 3, Appt 10 (au-dessus pâtisserie Framboise) - TANGER

0539 94 29 29 - 07 06 06 21 88 - redouaneelhalimi@gmail.com

Dr. EL HALIMI Rédouane

Ophthalmologiste - Chirurgien



الدكتور رضوان الحليمي

إختصاصي في طب وجراحة العيون

Diplômé de la Faculté de médecine de Rabat

Ex. Ophthalmologiste au CHU

Ibn Sina, Soufssi - Rabat

Membre de la Société Française d'Ophthalmologie

24/10/2023

جراح كلية الطب بالرباط

إختصاصي سابق بمستشفى ابن سينا

السويسي الرباط

عضو الجمعية الفرنسية لطب العيون

El hachichi Maima

Tanger, le : طنجة، في :

1. TOBRADEX . Collyre

1goutte 6 fois, par jour, pendant 15 Jour

2 .STERDEX: POMMADE

1 app le soir pendant 12 jours

3. sepcen cp 500 mg

-1 comprime 2 fois / jours pd 5 jours

4 . larmabak Collyre

goutte 4 fois par jour pendant 2 mois

5. PANSEMENT OCULAIRE

Changer chaque matin

PHARMACIE AL FARABI
Av. P. Pons, Héritier 165
(Angle Oml & Ben Khattab) - Tanger
Tél : 05 39 94 29 29

Dr. EL HALIMI Rédouane
Ophthalmologiste - Chirurgien
Place Mly Abdelaziz, Imm. El Nasr
3ème Etage - TANGER
05 39 94 29 29

ساحة مولاي عبد العزيز، عمارة النصر، بجوار مسجد بدر

الطابق 3 شقة 10 (فوق مخبزة فرومبواز) - طنجة

Place Mly Abdelaziz, Imm. Al Nasr, à-côté mosqué Badr
Etage 3, Appt 10 (au-dessus pâtisserie Framboise) - TANGER

0539 94 29 29 - 07 06 06 21 88 - redouaneelhalimi@gmail.com

Larmabak 0,9 POUR CENT

Collyre

Chlorure de sodium

LARMABAK 0,9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser. Elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

Que contient cette notice ?

1. QU'EST-CE QUE LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?
2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?
3. COMMENT UTILISER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?
4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?
5. COMMENT CONSERVER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?
6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS.

1. QU'EST-CE QUE LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique : Suppléance lacrymale – code ATC : S01XA20

Ce médicament est préconisé pour soulager les symptômes d'irritation liés à la sécheresse oculaire (quand il existe une insuffisance de larmes).

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?

N'utilisez jamais LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre :

- si vous êtes allergique (hypersensible) à la substance active (chlorure de sodium) ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

Fréquence d'administration

Répartir les instillations au cours de la journée, en fonction des besoins. En moyenne, 3 à 4 instillations par jour et jusqu'à 8, si nécessaire.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

- Possibilité de légères irritations oculaires.

Si vous souffrez de dommages sévères de la cornée (couche transparente située à l'avant de l'oeil) les phosphates peuvent causer, dans de très rares cas, des troubles de la vision en raison de l'accumulation de calcium pendant le traitement (nuage).

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage et le flacon après EXP. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.



Laboratoires Sothema Bouskoura
 Tobradex® 0,3/0,1% collyre en suspension, 5 ml
 AMM N°: 524/18 DMP/21/ NTO
 Boîte de 1 flacon.
 PPV : 35,70 DH



TOBRADEX

Collyre en suspension

Tobramycine/Dexaméthasone
 0,3/0,1%
 Flacon de 5 ml

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.
 Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin, ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, cela pourrait lui être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.

Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin, ou à votre pharmacien.

Que contient cette notice :

- 1- Qu'est-ce que **TOBRADEX, collyre en suspension** et dans quels cas est-il utilisé ?
- 2- Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser **TOBRADEX, collyre en suspension** ?
- 3- Comment utiliser **TOBRADEX, collyre en suspension** ?
- 4- Quels sont les effets indésirables éventuels ?
- 5- Comment conserver **TOBRADEX, collyre en suspension** ?
- 6- Informations supplémentaires.

1- QU'EST-CE QUE TOBRADEX, COLLYRE EN SUSPENSION ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

La suspension ophtalmique TOBRADEX contient les principes actifs tobramycine (antibiotique) et dexaméthasone (glucocorticoïde à action anti-inflammatoire) et s'utilise pour le traitement de certaines inflammations de l'œil accompagnées d'une infection oculaire bactérienne.

La suspension ophtalmique TOBRADEX n'est délivrée que sur ordonnance et doit être utilisée uniquement sur prescription du médecin.

2- QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER TOBRADEX COLLYRE EN SUSPENSION ?

N'utilisez jamais la suspension ophtalmique TOBRADEX en présence :

- d'une hypersensibilité (allergie) connue ou supposée à l'une ou l'autre des substances du médicament ;
- d'un glaucome ;
- d'une infection oculaire qui ne peut pas être traitée avec un antibiotique (par ex. certaines affections virales de la cornée ou de la conjonctive) ;
- d'une tuberculose de l'œil ;
- d'un ulcère ou d'une lésion de la cornée (y compris après l'extraction d'un corps étranger sans complications) ;
- d'une mycose oculaire ou d'une parasitose oculaire non traitée.

Avertissements et précautions :

- Il est indispensable que le médecin contrôle régulièrement vos yeux durant tout le traitement avec la suspension ophtalmique TOBRADEX.
- L'antibiotique (tobramycine) contenu dans ce médicament n'est pas efficace contre tous les micro-organismes provoquant des infections oculaires. L'utilisation d'un antibiotique non adapté ou mal dosé peut entraîner des complications. Par cette raison, n'utilisez jamais ce médicament sans prescription médicale pour le traitement d'une maladie autre que celle dont vous souffrez ou pour d'autres personnes. En cas de nouvelle infection survenant plus tard, n'utilisez pas la suspension ophtalmique sans consulter une nouvelle fois votre médecin.
- Si vous développez une réaction allergique telle que des démangeaisons aux yeux, un gonflement des paupières, une rougeur des yeux, voire des réactions généralisées telles que rougeur de la peau, démangeaisons, papules sur la peau, anaphylaxie et apparition de vésicules sur la peau, interrompez le traitement et consultez votre médecin. Ces réactions allergiques peuvent également survenir lors d'autres traitements (par voie locale ou systémique) avec un antibiotique de même type (aminoglycoside). Si vous prenez d'autres antibiotiques en même temps que la suspension ophtalmique TOBRADEX, demandez l'avis de votre médecin.
- Si vous souffrez ou avez souffert antérieurement d'une maladie comme la myasthénie ou Parkinson, demandez conseil à votre médecin. Les antibiotiques de ce type peuvent entraîner une aggravation de la faiblesse musculaire.
- L'emploi prolongé de la suspension ophtalmique TOBRADEX peut provoquer une mycose.
- En présence d'une infection oculaire purulente.
- Les corticostéroïdes peuvent masquer, activer ou aggraver une infection oculaire. Utilisée pendant une durée prolongée, la suspension ophtalmique TOBRADEX peut retarder la cicatrisation. Il peut également provoquer une élévation de la pression intraoculaire et, de ce fait, un glaucome. Pendant le traitement avec la suspension ophtalmique TOBRADEX, restez toujours sous contrôle médical et mesurez régulièrement votre pression intraoculaire par votre médecin.

Si les symptômes de votre infection oculaire ne disparaissent pas ou si de nouveaux symptômes apparaissent, consultez immédiatement votre médecin.

